

MAIRIE DE TINTÉNIAC
(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68
Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 20 octobre 2023

DATE de convocation et d'affichage

13 octobre 2023

DATE de publication de la délibération

17 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 19
Votants 24

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian. BOLIVARD Régis donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure. DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GARÇON Isabelle. MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine. BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. DUFEIL Christophe.

Étaient absents : FOUCHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : TOUZARD Blaise, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°201023-8 : Demandes de subventions exceptionnelles pour 2 associations

Madame Nathalie DELVILLE informe que deux associations tinténiacoises, Les Archers de la Bretagne Romantique et la MCS, ont exprimé le souhait d'obtenir une subvention exceptionnelle de la part de la commune :

1. L'association Les Archers de la Bretagne Romantique demande une subvention exceptionnelle pour 2 compétitions extérieures passées, la finale nationale – division régionale – du 14 au 15 juillet 2023 à Saint Avertin (37), et le championnat de France (international, division olympique) du 28 au 30 juillet 2023 à Riom (63).
2. La MCS a demandé, lors de la présentation du Repair Café à la dernière séance du Conseil Municipal, une subvention exceptionnelle pour divers matériels et fournitures de fonctionnement.

La Commission « Vie Associative » réunie le 12 octobre dernier, rappelle que les Archers de la Bretagne Romantique ont obtenu du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour 2 compétitions en février 2023, en plus de la subvention annuelle de 405,00 € (délibération du 28 avril 2023). Les membres de la Commission propose de ne pas octroyer de 2^{ème} subvention exceptionnelle sur l'année pour financer des déplacements et rappelle que l'association a bénéficié du minibus de la commune pour certains déplacements.

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un Repair-Café est un engagement électoral : Le Repair-Café ayant ouvert il y a un an avec l'association MCS pour porter le projet, il s'agit maintenant, pour Monsieur le Maire, de respecter l'engagement pris en soutenant financièrement le Repair-Café.

La Commission « Vie Associative » réunie le 12 octobre dernier, propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 550,00 € à l'Association MCS pour soutenir cette action écoresponsable animée chaque mois sur notre territoire par de nombreux bénévoles et rendant service à la population.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas verser de subvention exceptionnelle à l'association Les Archers de la Bretagne Romantique pour les frais de déplacement occasionnés par 2 compétitions du mois de juillet 2023, l'association ayant déjà reçu une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour 2 compétitions en février 2023 (délibération n° 280423-3).
- de verser une subvention exceptionnelle de 550,00 € à l'association MCS pour équiper le Repair Café de divers matériels et fournitures nécessaires à son fonctionnement, afin de soutenir cette action écoresponsable animée chaque mois sur la commune par de nombreux bénévoles rendant service à la population.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
Blaise TOUZARD

A blue ink signature of Blaise TOUZARD, written in a cursive style.

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 24 OCT. 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 24 OCT. 2023